

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides - Monteux - Pernes-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	2
Présents	43	Absents non représentés :	2
VOTANTS			45

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique Salle du Château d'Eau à Monteux, le 17 Janvier 2017, après convocation légale reçue le 11 Janvier 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Sandrine BRAUD, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEURE, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

M. Christian TORT, (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Alain MILON, (pouvoir donné à M. Jacques GRAU).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, Mme Annie MILLET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Sandrine BRAUD ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Fixation du nombre de Vice-présidents

M. Christian GROS, Président, indique qu'en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales « le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. »

La Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » a donc la possibilité d'élire 14 vice-présidents, sachant que 9 sont déjà élus :

- 1^{er} vice-président : M. Pierre GABERT
- 2^{ème} vice-président : M. Michel TERRISSE
- 3^{ème} vice-président : Mme Maryline EYDOUX
- 4^{ème} vice-président : M. Henri BERNAL
- 5^{ème} vice-président : M. Bernard LE MEUR
- 6^{ème} vice-président : Mme Evelyne ESPENON

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 26.01.2017
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- 7^{ème} vice-président : Mme Françoise LAFAYRE
- 8^{ème} vice-président : M. Claude PARENTI
- 9^{ème} vice-président : M. Didier CARLE

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer pour fixer le nombre de Vice-président à 14 et élire 5 nouveaux vice-présidents.

Le Conseil Communautaire, M. Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de fixer le nombre de Vice-présidents à 14 et procéder à l'élection de 5 nouveaux Vice-présidents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

